

Saint Didier sous Aubenas le, 30 novembre 2020



Monsieur Richard MASSEBEUF
Mairie
300 route de Montélimar
07200 SAINT DIDIER S/AUBENAS



Monsieur le Maire,

Par la présente nous vous demandons l'autorisation de reprendre nos cours d'APA (Activité Physique Adaptée) au sein de la salle polyvalente.

En effet suivant l'article : L144 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 et de la publication* du 28 novembre 2020 par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) laisse aux personnes atteintes d'une ALD (affection longue durée) de pouvoir continuer une activité APA sur ordonnance médicale

Dans l'espoir d'une réponse favorable a notre demande
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, à nos sincères salutations

Antonio DEL RIO
A.P.R.R.E.S. AUBENAS résident de l'APRES
237 Chemin du Village
07200 ST DIDIER S/S AUBENAS
Siret : 518 941 844 00020
APE 9499 Z

*« Les publics prioritaires

Certains publics conservent l'accès à toute forme de pratique sportive, dans tous les types d'équipements sportifs (couverts ou en plein air), munis d'une attestation. Il s'agit :

- des personnes pratiquant sur prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) ;
- des personnes en situation de handicap et le guide accompagnateur. »

MAIRIE
300, route de Montélimar
07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS
Tél. 04.75.35.16.84
03.12.2020

Autorisation accordée sous réserve du respect des consignes sanitaires Covid-19 en vigueur à ce jour placées sous la responsabilité de l'organisateur.

Le Maire,
Richard MASSEBEUF

